



Circulaire 7109

du 06/05/2019

WBE – Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020 (article 37 du décret du 12 mai 2004).

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 06/05/2019 au 19/05/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Appel – personnel administratif
-----------------------	---------------------------------

Mots-clés	Personnel administratif – appel aux candidats
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
		Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	
	Promotion sociale secondaire	Homes d'accueil permanent
	Promotion sociale secondaire en alternance	Internats primaire ordinaire
Promotion sociale supérieur	Internats secondaire ordinaire	
Promotion sociale secondaire spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé	
	Internats supérieur	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Jacques LEFEBVRE Directeur général
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
SZABO Muriel	Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.	02/413.36.81 muriel.szabo@cfwb.be

Objet : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020 (article 37 du décret du 12 mai 2004).

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge du 22 avril 2019 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel administratif dans les établissements d'enseignement et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2019-2020.

Je vous rappelle que cet appel ne concerne pas le recrutement de candidats en vue d'une admission au stage dans des emplois administratifs à pourvoir dans les Hautes Ecoles et dans les Ecoles Supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le dossier de candidature doit être envoyé, sous pli recommandé, le 19 mai 2019, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 2G53
PA Stage 2019
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

Dans la mesure du possible, la demande de stage sera également envoyée par courriel aux adresses suivantes : muriel.szabo@cfwb.be
salvatore.seminerio@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « adm.cfwb.be » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « www.wallonie-bruxelles-enseignement.be ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020.

Le présent appel aux candidats porte sur l'admission au stage au cours de l'année scolaire 2019-2020 et est lancé conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

L'article 37 du décret du 12 mai 2004 précité prévoit que :

«L'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer. Un emploi vacant d'une fonction de recrutement ne peut être conféré par admission au stage que s'il n'a pas été conféré

- *par réaffectation,*
- *par rappel provisoire à l'activité de service conformément aux dispositions applicables en la matière,*
- *s'il n'a pas été conféré par changement d'affectation ;*
- *ou complément de charge aux membres du personnel administratif nommés à titre définitif. »*

Les fonctions à conférer figurent dans le tableau repris ci-dessous.

- Commis
- Rédacteur
- Correspondant-comptable
- Comptable

I. Conditions requises (cf. article 39 du décret du 12 mai 2004 précité) :

Seuls les candidats qui remplissent les conditions suivantes peuvent être admis au stage :

- 1° Etre de conduite irréprochable ;
- 2° Jouir des droits civils et politiques ;
- 3° Etre porteur d'un titre requis en rapport avec la fonction à conférer tel que mentionné au point II du présent appel;
- 4° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 5° Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
- 6° Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire, de la démission disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif ;
- 7° Ne pas avoir fait l'objet, durant l'année scolaire ou académique précédant celle au cours de laquelle l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable. L'absence de rapport est favorable à l'agent;
- 8° Ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

Pour la fonction de comptable, il faut être lauréat de l'épreuve de recrutement prévue aux articles 40 à 46 du décret du 12 mai 2004 précité.

L'administration étant en possession des attestations de réussite à l'épreuve de recrutement précitée, les candidats comptables **ne sont exceptionnellement pas tenus, cette année, de fournir ladite attestation.**

Le membre du personnel administratif en congé de maternité, de maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail peut être admis au stage.

II. Titres requis

Les titres requis pour l'exercice des fonctions de recrutement sont repris ci-après (article 18 du décret du 12 mai 2004 précité) :

1. Commis :

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études de cours techniques secondaires inférieurs délivré par un établissement subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire délivrée dans un établissement créé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement.

2. Rédacteur:

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études d'une école secondaire supérieure délivré dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou dans l'enseignement en alternance, ou de cours techniques secondaires supérieurs créés, subventionnés ou reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement;
- certificat délivré à la suite des épreuves préparatoires prévues aux lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

3. Correspondant – comptable :

Pour rappel, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable.

4. Comptables

Au moins un titre du niveau supérieur du premier degré à orientation économique, commerciale, comptable ou en gestion, à savoir ¹:

Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire :

1^{er} cycle :

- Candidat en sciences de gestion / Bachelier en sciences de gestion

¹ Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur économe et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française

- Candidat en sciences économiques / Bachelier en sciences économiques
- Candidat en sciences économiques et de gestion / Bachelier en sciences économiques et de gestion
- Candidat ingénieur de gestion / Bachelier ingénieur de gestion
- Candidat ingénieur commercial / Bachelier ingénieur commercial

2^{ème} cycle :

- Licencié/Maître en sciences de gestion / Master en sciences de gestion
- Licencié/Maître en sciences économiques / Master en sciences économiques
- Licencié en gestion de l'entreprise / Master en sciences de gestion
- Ingénieur de gestion / Master ingénieur de gestion
- Ingénieur commercial / Master-ingénieur commercial

Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court :

- Gradué en comptabilité – administration / Bachelier en comptabilité – administration
- Gradué en comptabilité / Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing / Bachelier en marketing
- Gradué en commerce extérieur / Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce / Bachelier en commerce
- Gradué en management / Bachelier en management
- Gradué en marketing-management / Bachelier en marketing-management
- Gradué en sciences commerciales et administratives / Bachelier en sciences commerciales et administratives
- AESI - section Commerce
- AESI - section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI- sous-section sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long :

- Candidat en Sciences commerciales / Bachelier en gestion de l'entreprise
- Candidat ingénieur commercial / Bachelier ingénieur commercial
- Licencié en sciences commerciales / Master en gestion de l'entreprise
- Ingénieur commercial
- Master - ingénieur commercial

Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court:

- Gradué en comptabilité / Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing / Bachelier en marketing
- Gradué en marketing-management / Bachelier en marketing-management
- Gradué en management / Bachelier en management
- Gradué en gestion-marketing
- Gradué en commerce extérieur / Bachelier en commerce extérieur

- Gradué en commerce / Bachelier en commerce
- Gradué en sciences commerciales et administratives / Bachelier en sciences commerciales et administratives

III. Liste des emplois vacants

ZONE 1 : BRUXELLES CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Athénée Royal Andrée Thomas	Forest	Comptable	38
Athénée Royal Crommelynck	Woluwe Saint Pierre	Comptable	38
Athénée Royal Serge Creuz	Molenbeek	Comptable	38
Athénée Royal Rive Gauche	Laeken	Comptable	38
Athénée Royal	Evere	Comptable	38
Athénée Royal Bruxelles2	Laeken	Comptable	38
Athénée Royal Leonardo da Vinci	Anderlecht	Comptable	38
Internat Autonome	Forest	Comptable	38
Athénée Royal	Ganshoren	Comptable	38
Etablissement d'enseignement spécialisé.	Auderghem	Comptable	38
Athénée royal jean absil	Etterbeek	Rédacteur	38
Athénée Royal	Auderghem	Rédacteur	38
Athénée Royal	Koekelberg	Rédacteur	38

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures
IEPSCF	Uccle	comptable	36

ZONE 2 : BRABANT WALLON

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Athénée Royal	Braine L'alleud	Comptable	38
Internat annexé	Wavre	Comptable	38
Internat autonome	Nivelles	Comptable	38
Internat autonome "Folon"	Wavre	Comptable	38
Ecole fondamentale autonome	Gentinne	Correspondant comptable - comptable	12
Ecole fondamentale autonome	Hamme-Mille	Correspondant comptable - comptable	28
Athénée royal	Rixensart-Wavre	Rédacteur	38

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures
IEPSCF	Rixensart	comptable	36

ZONE 3 : HUY WAREMME

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Etablissement d'enseignement spécialisé fondamental "La Marelle"	Amay	Correspondant comptable - comptable	38
Ecole fondamentale autonome	Braives	Correspondant comptable - comptable	28
Ecole fondamentale autonome	Ferrieres	Correspondant comptable - comptable	12
Internat autonome pour jeunes filles	Huy	Comptable	38
Athénée Royal	Ouffet	Comptable	38
Centre des technologies agronomiques de la FWB	Strée	Comptable	38

ZONE 4: LIEGE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Ecole fondamentale autonome	Eben-Emael	Correspondant comptable - comptable	20h
Athénée Royal	Aywaille	Comptable	38h
Home d'accueil	Comblain-Au-Pont	Comptable	38h
Home d'accueil	Milmort	Comptable	38h
Athénée Royal "Lucie Dejardin"	Seraing	Comptable	38h
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire « Lieutenant Jacquemin – La Parenthèse	Visé	Comptable	38
Athénée Royal "Lucie Dejardin"	Seraing	Rédacteur	38h
Athénée Royal "Charles Rogier "	Liège	Rédacteur	38h

ZONE 5 : VERVIERS

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Etablissement d'enseignement spécialisé La Cour'Echelle	Andrimont	Correspondant comptable - comptable	38h
Internat autonome pour jeunes gens "Le Britannique"	Spa	Comptable	38h
Athénée Royal "Thil Lorrain"	Verviers	Comptable	38h

ZONE 6 : NAMUR

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Ecole fondamentale autonome	Gesves	Correspondant comptable - comptable	2
Ecole fondamentale autonome	Spy	Correspondant comptable - comptable	2
Ecole fondamentale autonome	Mettet	Correspondant comptable - comptable	9
Ecole fondamentale autonome	Falisolle	Correspondant comptable - comptable	18
Ecole fondamentale autonome	Moustier-Sur-Sambre	Correspondant comptable - comptable	20
Ecole fondamentale autonome	Eghezee	Correspondant comptable - comptable	20
Ecole fondamentale autonome	Tamines	Correspondant comptable - comptable	28
Ecole fondamentale autonome	Vedrin	Correspondant comptable - comptable	28
Internat autonome	Gembloux	Comptable	38
Internat autonome	Tamines	Comptable	38
Internat autonome pour jeunes filles "Haute Anhaive"	Jambes	Comptable	38
Athénée Royal	Jambes	Comptable	38
Athénée Royal	Jemeppe-Sur-Sambre	Comptable	38
Internat autonome	Andenne	Comptable	38
Athénée Royal	Beauraing	Comptable	38
Athénée Royal	Rochefort-Jemelle	Comptable	38
Athénée Royal	Ciney	Comptable	38
Etablissement d'enseignement spécialisé "Mariette Delahaut"	Jambes	Comptable	38

ZONE 7 : LUXEMBOURG

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Athénée royal	Arlon	Comptable	38
Athénée royal	Arlon	Commis	19
Athénée royal	Athus	Comptable	38
Athénée royal	Izel	Comptable	38
Athénée royal	Bastogne	Comptable	38
Athénée royal	Bastogne	commis	19
Athénée royal	Neufchateau	Comptable	38
École fondamentale autonome	Halanzey	Correspondant comptable - comptable	20
Institut technique	Arlon	Comptable	38
Institut technique	Arlon	Rédacteur	38
École fondamentale autonome	Musson	Correspondant comptable - comptable	28
École fondamentale autonome	Wellin	Correspondant comptable - comptable	20
École fondamentale autonome	Marbehan	Correspondant comptable - comptable	12
École fondamentale autonome	Martelange	Correspondant comptable - comptable	10
École fondamentale autonome	Libin	Correspondant comptable - comptable	20
École fondamentale autonome	Habay-La- Neuve	Correspondant comptable - comptable	20
École fondamentale autonome	Florenville	Correspondant comptable - comptable	20
École fondamentale autonome	Messancy	Correspondant comptable - comptable	1

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures
IEPSCF	Libramont	Comptable	36
IEPSCF	Libramont	Rédacteur	36

3. Centres de dépaysement et de plein air

Ecole	Localité	Fonction	Heures
CDPA	Saint Hubert	Comptable	38
CDPA	Wellin	Comptable	19

ZONE 8 : WALLONIE PICARDE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Ecole fondamentale autonome	Taintignies	Correspondant comptable - comptable	28
Athénée royal	Ath	Comptable	38
Athénée royal	Anvaing	Comptable	38

Athénée royal	Lessines	Comptable	38
Athénée royal	Comines	Comptable	38
Athénée royal Thomas Edison	Mouscron	Comptable	38
Etablissement d'enseignement spécialisé "Le Trèfle"	Pecq	Comptable	38
Home d'accueil	Lessines	Comptable	38
Athénée royal	Péruwelz	Rédacteur	38
Athénée royal	Tournai	Rédacteur	38

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures
IEPSCF	Ath	Comptable	36

ZONE 9 : HAINAUT CENTRE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Ecole fondamentale autonome	Jurbise	Correspondant comptable - comptable	20
Athénée royal	Dour	Comptable	38
Athénée royal	Quiévrain	Comptable	38
Athénée royal "Jules Bordet"	Soignies	Comptable	38
Internat autonome	Le Roeulx	Comptable	38
Athénée royal	Saint-Ghislain	Comptable	38
Établissement d'enseignement spécialisé	Quaregnon	Comptable	38
Home d'accueil	Quaregnon	Comptable	38
Ecole Internationale du SHAPE	Shape	Comptable	38

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures
IEPSCF	Frameries	Comptable	36
IEPSCF	Wasmes	Comptable	36

3. Centre technique et pédagogique

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Centre technique	Frameries	comptable	38

ZONE 10 HAINAUT SUD

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

Ecole	Localité	Fonction	Heures
Athénée royal	Philippeville	Comptable	38
Athénée royal	Couvin	Comptable	38

Athénée royal	Fleurus	Comptable	38
Athénée royal "ORSINI DEWERPE"	Jumet	Comptable	38
Athénée royal	Marcinelle	Comptable	38
Ecole fondamentale autonome	Frasnes-Lez-Gosselies	Correspondant comptable - comptable	20
Ecole fondamentale autonome	Gerpennes	Correspondant comptable - comptable	28
Ecole fondamentale autonome	Momignies	Correspondant comptable - comptable	20
Ecole fondamentale autonome	Courcelles	Correspondant comptable - comptable	20
Établissement d'enseignement spécialisé	Chatelet	Correspondant comptable - comptable	38

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures
IEPSCF	Rance	Comptable	36

IV. Introduction des candidatures.

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature sous pli recommandé à la poste, pour **le 19 mai 2019 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

<p>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction de la Carrière - Bureau 2G53 PA Stage 2019 Boulevard du jardin botanique, 20-22 1000 BRUXELLES</p>
--

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

- La demande de stage dûment complétée : voir annexe du présent document ;
- Un extrait du casier judiciaire (**modèle 2**) ;

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidatures, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

- une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.

ANNEXE
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION AU STAGE
PERSONNEL ADMINISTRATIF
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Nom : Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse : N°

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Exerçant la fonction de :

A/AU :

Sollicite mon admission au stage aux emplois suivants²:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.

Date :

Signature :

² Veuillez indiquer les établissements dans l'ordre de vos préférences